# COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 11 FEVRIER 2010

---

**Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Jacques LELOUP Maire, le jeudi 11 FEVRIER 2010 à 18H30**

**Etaient présents : Mr LELOUP Maire, Mme THOMAS, Melle POUILLON, Mrs LE MEUR, RICARD, Adjoints, Mmes CALLOL, FEUILLET, Melle LECONTE, Mrs BRAOUEZEC, BONNAFI, LANDRY, LAMBERT, VOREPPE.**

**Absents excusés : Mrs LENTZ, RUMEAU donnant pouvoir à Mr RICARD.**

**Secrétaire de séance : Mr RICARD Dominique.**

****************

**Après lecture de l'ordre du jour, le Conseil délibère en séance publique.**
**Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 10/12/2009.**

**Contrat triennal de voirie :**

**Mr le Maire rappelle les 3 projets du contrat triennal de voirie :**

- **La requalification de la Place du 14 juillet, de son lavoir et la création d'un cheminement piétonnier le long du ru de Voisenon.**
- **La réfection des trottoirs et diverses créations dans le lotissement du Gué du Jard.**
- **La réfection des trottoirs dans le lotissement des Chaumières.**

**Que la Commune réserve une enveloppe budgétaire de 400 000 €.**

**Mme THOMAS demande si la liaison douce de la rue des Fontaines est incluse dans la demande de contrat triennal ? Mr LE MEUR explique que le mode de demande de contrat triennal a changé, qu'avant de déposer le contrat il faut faire une demande de subvention mentionnant l'enveloppe budgétaire réservée à ce projet.**
**Le Conseil demande qu'une concertation soit faite avec les riverains concernés par ce projet avant de prendre une décision.**

**Mme CALLOL nous informe qu'elle aussi est contre la liaison douce.**

**Mr le Maire explique que les subventions seront moindres, s'il n'y a pas de liaisons douces. Par 13 voix pour, la délibération est approuvée.**

**Mr BRAOUEZEC vote contre la demande de subvention.**

**Questions diverses**

- **Mme CALLOL nous fait part des projets de la Commission Jeunesse. Que le 27/03/2010 un loto est organisé et que la recette servira à acheter un défibrillateur pour la Commune. Que le CMJ va pouvoir aller visiter l'Assemblée Nationale, cette sortie se fera un mercredi d'Octobre.**

- **Mr VOREPPE demande quand le lampadaire endommagé de la rue des Bleuets allait être remplacé ? Mr LE MEUR lui répond qu'il est commandé, que FORCLUM ne devrait pas tarder à intervenir.**

- **Mr RICARD nous informe que la course de voitures à pédalier se déroulera le 11/04/2010.**

- **Mme THOMAS nous informe qu'une pétition peut être signée pour le maintien de l'hôpital sur Melun. Cette pétition est à l'initiative de la ville de Vaux le Pénil.**

- **Mr BRAOUEZEC demande où en est la commande de la saleuse ? Mr LE MEUR l'informe qu'elle doit arriver semaine 7.**

- **Mme FEUILLET nous avise que rue des Closeaux, il reste des branchements en plomb. Mr LE MEUR lui répond qu'ils seront remplacés lors du renforcement de la canalisation.**

**Mr LE MEUR nous informe qu'un protocole avec Rubelles allait être signé concernant l'utilisation du Columbarium. Que dès que le columbarium sera utilisé à 50 % de sa capacité, la Commune de Rubelles s'engage à en construire un nouveau. Que le coût d'entretien sera de 50 % pour chaque Commune.**

**La séance est levée à 20H00.**